

CONSEIL D'ECOLE N°1

Mardi 14 octobre 2014

Participants :

Parents délégués :

Mme ARRAMBOURG, Mr BAUSSAND, Mme BLAIN, Mme DESTREMONT, Mme DRIGEARD, Mme DUDRAGUE, Mr HAUDIQUET, Mme LASSEE, Mme MOINET, Mme ROGIER.

Equipe enseignante : Mme SABINI, Mme NOTO, Mme RIAZANOFF, Mme LOGNOZ, Mme BARTHELEMY, Mme HORNUS, Mr SIPP, Mr JULIEN.

Mairie :

Mme BELLANCA (4^{ème} adjointe : petite enfants/périscolaire/cantine/agent municipaux)

Mme SAVIGNY (5^{ème} adjointe : éducation, TAPS)

D.D.E.N. : M. DUPRAT (Délégué Départemental de l'Education Nationale = médiateur)

Excusés :

Parents délégués : Mme PERRIN, Mme VALADIER

Mairie : Mr GINET Maire

Équipe enseignante : Mme Emilie BENOIT-LIZON, Mme BILLET

Membre du RASED

L'inspectrice de circonscription : Mme BEAUSSIER

Présentation de l'équipe enseignante et effectifs pour l'année 2014/2015

L'école élémentaire regroupe 170 enfants répartis dans les classes suivantes :

Mmes Marylise NOTO et Adeline RIAZANOFF (lundi)	CP	25
Mme Christelle LOGNOZ	CP/CE1	23 dont 10 CP et 13 CE1
Mme Marion BILLET	CE1	24
Mmes Marie HORNUS (jeudi vendredi et 1 mercredi sur 2) et Cathy BARTHELEMY (lundi, mardi et 1 mercredi sur 2)	CE2	24
Mr Eric SIPP	CE2/CM1	24 dont 10 CE2 et 14 CM1
Mr Jean-Cyril JULLIEN	CM1/CM2	24 dont 18 CM1 et 6 CM2
Mme Chrystelle SABINI	CM2	26
Mme Emilie BENOIT-LIZON (décharge de direction le jeudi)		

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est composé de :

- Mme Myriam VERNIER, psychologue scolaire
- Mme Paule DEVAUZE, maîtresse E
- Mme Christine BRAISSAND est AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) : prise en charge d'un enfant en difficulté.

Et Mme Céline CARDON est EVS (Emploi Vie Scolaire) : assistance pour la direction le lundi et mardi.

Organisation des activités pédagogiques complémentaires (APC) et des temps d'activités périscolaires (TAP)

TAP : Gérés par la mairie

Les activités se déroulent le mardi et le vendredi de 15h à 16h30 et environ 150 enfants y participent durant ce 1^{er} trimestre. Tous les enfants ont eu l'un de leurs deux premiers vœux d'activités exaucés.

Les inscriptions pour le 2^{ème} trimestre (Janvier/Mars) seront possibles à partir du 17/10 jusqu'au 10/12. Les activités changeront après les vacances de la Toussaint. Les enfants auront 9 nouveaux vœux à formuler.

Une rencontre avec les animateurs est programmée le vendredi 17 octobre de 16h30 à 18h00, avec une exposition photos sur le travail des enfants.

APC : Gérées par les enseignants

Les enseignants ont 36h annuelles dédiées aux APC qui consistent à aider les enfants en difficulté passagère. Ces APC ont lieu le mardi et vendredi de 11h30 à 12h afin ne pas surcharger les journées de 6h (lundi et jeudi). La participation des enfants est soumise à l'accord des parents.

Les instituteurs réfléchissent en parallèle sur l'opportunité de créer des groupes de travail sur différents thèmes (améliorer la fluidité de la lecture, etc...) mais ils nous tiendront informés sur le cahier de liaison de ce projet.

Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école

Nombre d'électeurs inscrits: 285

Nombre de votants: 90

Bulletins blancs et nuls: 10

Suffrages exprimés: 80

Nombre de sièges à pourvoir: 7

Affectation par classe

- > **CP (NOTO)** : DESTREMONT Sophie + LASSEE Elise
- > **CP/CE1 (LOGNOZ)** : DUDRAGUE Céline + HAUDIQUET François
- > **CE1 (BILLET)** : ARRAMBOURG Monique + VALADIER Marie
- > **CE2 (HORNUS)** : DRIGEARD Isabelle
- > **CE2/CM1 (SIPP)** : BLAIN Emmanuelle + PERRIN Sabine
- > **CM1/CM2 (JULLIEN)** : ROGIER Anne
- > **CM2 (SABINI)** : BAUSSAND Denis + MOINET Rozenn

Rôle et modalités de fonctionnement du conseil d'école

Participants = Madame l'Inspectrice, représentants de la mairie, parents délégués, équipe enseignante, D.D.E.N., membres du RASED.

Les membres ont voix consultative.

Il est possible d'inviter des personnes extérieures afin de faire progresser un débat, une discussion.

Le conseil adopte le projet d'école, vote le règlement intérieur en cas de changement, etc...

Le conseil participe à la réflexion sur le fonctionnement de l'école, la cantine, la garderie, les activités extrascolaires, les choix pédagogiques des enseignants, etc...

Les votes se font à main levée sauf demande d'un des participants pour un vote à bulletin secret.

En cas de vote, un parent par classe devra être désigné avant le conseil d'école.

Rappel du règlement des écoles

Il existe un nouveau règlement départemental des écoles consultable à l'adresse suivante :

http://www.ac-grenoble.fr/ia73/spip/IMG/pdf/regmt_ecole_pub_Savoie.pdf

Le règlement intérieur de l'école de La Biolle reprend certains points du règlement départemental.

Il n'y a pas de modification du règlement intérieur par rapport à celui qui avait été validé en 2009.

Le règlement intérieur a été distribué à chaque famille en début d'année.

L'équipe enseignante tient une nouvelle fois à rappeler les points suivants :

- Les parents doivent attendre leurs enfants sur le parking au sommet des escaliers,
- Les parents doivent formuler une demande écrite pour récupérer leurs enfants avant l'heure réglementaire de sortie,
- Il est interdit d'apporter des objets personnels à l'école (élastique, cartes Pokémon...).

Rappels concernant le projet d'école

Tous les points fixés dans le dernier projet d'école s'étalant sur les années 2010 à 2013 ont été réalisés.

Un nouveau projet d'école aurait dû être établi pour les années 2014 à 2017 mais, compte tenu de la réforme des rythmes scolaires, il a été repoussé à juin 2015.

Projets pour l'année

CYCLE 2 (GS/CP/CE1)

- Reprise du cycle PISCINE :

CP/CE1 (Mmes LOGNOZ et BILLET) : du 18 novembre au 1er décembre

GS/CP (Mmes TARDIVEL et NOTO) : du 8 Juin au 3 Juillet

Il manque des parents accompagnateurs agréés. N'hésitez pas à prendre contact avec les enseignants si vous souhaitez accompagner.

- Projet SITO A :

Ce projet consiste à sensibiliser les enfants à l'environnement et ils sont invités à remplir le composteur mis à leur disposition à l'école.

Le SITO A va intervenir à trois reprises dans les classes pour une information sur le tri et dans ce cadre, la visite d'un site de traitement à Chambéry est programmée au 12 mars 2015.

- Projet artistique :

A partir de janvier 2015, un intervenant musique va travailler avec les enfants sur des chansons autour du monde; les CP assisteront également à un spectacle à l'espace Malraux au cours du mois d'Avril.

- Projet choral :

Les élèves de CP et CE1 participeront au projet choral à raison de 10 h par classe, qui pourra se matérialiser par une représentation, mais pas forcément à l'occasion de la kermesse de l'école.

- Rencontre cantonale

Le COURSETON a eu lieu le 8 octobre à St OURS, et les élèves de La Biolle se sont illustrés par leurs belles performances.

CYCLE 3 (CE2/CM1/CM2)

- Projet Ski de fond

Prévu sur Janvier / Février

Les classes de CM1/CM2 et CM2 = Lundi après-midi

Les classes de CE2 et CE2/CM1 = Mercredi matin

- Rencontre cantonale

Le CROSS a eu lieu le 8 octobre à St OURS, et les élèves de La Biolle se sont illustrés par leurs belles performances.

Questions diverses des parents

✓ *Serait-il possible de transmettre une liste des différents numéros de téléphone et messagerie pour prévenir en cas d'absences (mairie et/ou école) et pour les inscriptions d'urgence à la cantine ?*

En cas d'urgence ou pour prévenir d'un retard à 11h30 ou 16h30, il faut contacter en priorité la mairie qui préviendra alors directement la directrice : **04 79 54 76 06**.

Rappel des coordonnées de l'école : **04 79 54 76 26** / Mail : **Ce.0730991F@ac-grenoble.fr**

✓ *Serait-il possible d'avoir un moyen de contrôle sur les devoirs à la maison qui sont donnés aux enfants ? (type pronote pour le collège), par le biais du blog de l'école par exemple. Certains enfants peuvent avoir tendance à ne pas tout noter (oubli, mauvaise volonté...)*

Il n'y a pas d'application disponible comme au collège.

La prise des devoirs par les élèves est un outil pédagogique pour développer l'autonomie.

La diffusion sur le blog peut être envisageable mais doit rester un outil de contrôle pour les parents ou un moyen de suivi en cas d'absence prolongée des élèves.

✓ *Annulation par l'Education Nationale d'une matinée d'école le mercredi 15 octobre.*

L'Etat nous a imposé de mettre en place la semaine de 4,5 jours et nous constatons que seulement 6

semaines après la rentrée scolaire, l'Education nationale propose de rompre ce rythme !

L'information des enseignants ne devrait-elle pas se faire en dehors du temps scolaire ?

(Les enseignants disposant de 108 h annuelles pour des travaux pédagogiques)

Est-ce qu'il y aura d'autres réunions au cours de l'année ?

Les enseignants sont appelés à se réunir pour donner leur avis sur le projet de socle commun de compétences, de connaissances et de culture.

Le grand public peut également donner son avis à l'aide d'un questionnaire en ligne à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/events/socle-commun-de-connaissances/>

L'équipe enseignante nous rappelle que la date de la consultation a été fixée par le recteur d'Académie et que c'est alors auprès de l'Inspection qu'il convient de manifester notre mécontentement.

✓ *Composition des classes de CE2 et CE2/CM1 :*

Un parent s'interroge sur les critères qui ont été retenus pour répartir les enfants de CE2 cette année. Son ressentiment est que les niveaux entre ces deux classes ne sont pas homogènes.

Serait-il envisageable d'en tenir compte pour l'an prochain ?

Une réunion de travail est organisée en fin d'année pour définir la composition des classes mixtes.

Le critère de sélection retenu chaque année est l'autonomie des enfants, qui se justifie par le fait que ces enfants doivent être capables de travailler sans être perturbés par ce double niveau.

✓ *L'affichage des informations : les parents qui déposent leurs enfants sur le parking du bas n'ont pas accès à l'affichage sur le mur de la salle ronde.*

Pourriez-vous mettre les informations notamment l'absence des instituteurs côté porte de l'école maternelle ? Pourriez-vous en faire la diffusion sur le blog ? Pourriez-vous l'afficher avant 8h15 ?

L'affichage côté maternelle sera mis en place.

Toutefois, l'équipe enseignante tient à souligner que les informations à caractère d'urgence sont relativement bien gérées.

En ce qui concerne l'affichage des remplacements, l'information par l'académie arrive souvent tardivement et ne peut donc pas être diffusée avant 8h15.

✓ *Des parents se plaignent de l'attitude et du vocabulaire utilisés par un agent municipal auprès des enfants. Nous vous avons déjà alerté l'année dernière sur ce sujet à plusieurs reprises. Que pouvons-nous faire pour améliorer ce point qui revient régulièrement et qui pénalise certains de nos enfants ?*

Il est rappelé que les agents municipaux travaillant à l'école dépendent de la Mairie et que toutes remarques à leur sujet sont à formuler par écrit soit par mail (mairie@la-biolle.fr) soit par courrier.

✓ *La mairie a fait un gros effort en investissant dans le matériel informatique. Les instituteurs et les enfants semblent contents de ces nouveaux outils. Toutefois, un parent se demande s'il était vraiment opportun d'investir dans des tablettes de marque Apple, alors que les tablettes d'autres marques sont tout autant fiables et surtout beaucoup moins onéreuses. Compte tenu du nombre de tablettes achetées, des économies auraient pu être effectuées.*

Est-ce qu'il y a une raison particulière pour avoir privilégié cette marque ?

Il y a eu une réflexion grâce au diagnostic CANOPE.

Il y a eu des matinées d'information avec présentation des différents matériels.

Le choix porté sur la marque APPLE a été motivé par plusieurs raisons :

- La possibilité de relier la tablette au vidéo projecteur en WIFI,
- Les applications téléchargeables sont plus importantes et plus pédagogiques,
- L'interface est plus intuitive pour des enfants de ce niveau

L'installation de ce matériel a fait partie du projet d'école de 2010-2013

L'école de La Biolle fait désormais figure d'école pilote grâce à ces installations « derniers cris » et le déploiement informatique est envisagé dans toutes les écoles afin de rendre les classes plus vivantes.

✓ *Pourrions-nous faire un point sur l'avancée des travaux et les projets d'installation.*

La livraison de l'école maternelle initialement prévue en janvier 2015 risque probablement d'être repoussée à la rentrée des vacances de février.

✓ *Est-il envisagé de modifier l'accès à l'école élémentaire ?*

L'escalier actuel semble être problématique pour la sécurité des enfants (étroit et glissant).

Le projet de rénovation de l'école élémentaire est examiné et la modification de l'entrée de l'école élémentaire fait partie de la réflexion.

✓ *Pourriez-vous envisager de prolonger la garderie du mercredi jusqu'à 12h30 ?*

La réforme des rythmes scolaires a déjà nécessité une lourde réorganisation du personnel municipal, et compte tenu du faible nombre d'enfants concernés, il ne semble pas possible de répondre favorablement à cette demande. Toutefois, dès que la nouvelle école sera opérationnelle, l'organisation du personnel sera revue et une solution pourra éventuellement être trouvée.

✓ *Il nous a été rapporté que certaines enfants des classes de CM1/CM2 mangent au 1^{er} service de la cantine pour aider les plus petits. Cependant, ils se retrouvent exclues de leurs copains – copines pendant leur moment de repos. Est-ce pour une répartition des places ? Est-ce sur la base du volontariat ?*

Les représentantes de la mairie vont éclaircir ce point.

Pour mémoire, le service de restauration scolaire fonctionne en 2 services; le premier pour les enfants de maternelle et les CP ; le deuxième pour les élèves de CE1 à CM2.

Le réfectoire actuel comporte 75 places assises.

Au vu des effectifs croissants (plusieurs services à 90 enfants d'élémentaire par jour notamment les mardi et jeudi) et dans l'attente de la livraison du nouveau restaurant scolaire, Claire Richard, la cuisinière, est contrainte d'équilibrer les deux services afin que tous les enfants puissent déjeuner dans de bonnes conditions.

Les agents de la restauration scolaire demandent donc à plusieurs volontaires, calmes et autonomes, de bien vouloir déjeuner au 1er service avec les plus petits.

Ces volontaires mangent ensemble et les quantités servies sont égales à celles des grands. Aucune aide (service, etc.) n'est demandée à ces volontaires mais ce sont plutôt les enfants qui se proposent d'aider, notamment après le service pour installer les petits en sieste.

Les groupes varient et changent puisque cela se fait sur la base du volontariat.

Mme SABINI fait remarquer à cet égard que ce système d'entraide est plutôt positif et permet notamment de développer des compétences chez les enfants.

✓ *Les places sont limitées au niveau du parking à vélo et les odeurs des containers sont désagréables. Pourriez-vous envisager de déplacer ce parking à vélo ?*

C'est une réflexion envisageable avec la signalétique du nouveau parking du bas.

✓ *Le matin à 7h00 pour la dépose des enfants à la garderie, l'éclairage dans les escaliers et dans la cour est peu présent. Pourriez-vous l'améliorer ?*

Les représentantes de la mairie prennent note de cette remarque.

✓ *Est ce qu'il y a un suivi du comportement des enfants pendant les TAP? Des parents ont remarqué des enfants jetant des cailloux sur la route.*

Les animateurs surveillent les enfants mais en cas de problème vous pouvez discuter directement avec les animateurs à la sortie des TAP.

✓ *Il y a un problème de différence d'âge pour certaines activités, les plus grands doivent aider les petits et parfois les petits se font chahuter par les plus grands.*

Serait-il possible de mettre les enfants en fonction de leur âge CP/CE1/CE2 et CM1/CM2 ensemble ?

Organiser les activités par classe d'âge engendrerait davantage de groupes, donc d'intervenants et afin de ne pas alourdir le coût des TAP, cette suggestion ne peut pas être envisagée.

✓ *Beaucoup de parents estiment que leurs enfants sont fatigués avec la demi-journée du mercredi. Comment les instituteurs le ressentent-ils en classe ?*

En ce qui concerne le mercredi, les enfants sont relativement attentifs ; en revanche, la fatigue se fait sentir en fin de semaine.

L'équipe enseignante en profite pour rappeler qu'il est important (dans la mesure du possible) de respecter les heures de sommeil des enfants durant le week-end.

✓ *Le vouvoiement des maîtres est-il toujours préconisé ?*

Les deux sont tolérés mais les enfants sont rarement amenés à le faire car les questions sont souvent à la 1^{ère} personne.

✓ *Information concernant les heures d'ouverture et de fermeture du portillon en bas des escaliers :*

	Ouvert	Fermé
Matin	7h00	8h30
Pause méridienne	11h30	12h15
Début AM	13h15	13h40
Mardis et Vendredis TAP	14h45	
Lundis et Jeudis	16h15	

PROCHAIN CONSEIL D'ECOLE Jeudi 05 février

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions et remarques

pelabiolle@gmail.com